**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026 À 11 H, DANS LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, SITUÉE AU 42, PLACE HAMMOND À VAL-D'OR**

**SONT PRÉSENT(E)S :**

**LA PRÉFÈTE :**

Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la Ville de Senneterre

**CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DE COMTÉ :**

Mme Lise Lafrance, mairesse de la Municipalité de Belcourt
M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic
M. Yvon Charette, maire de la Municipalité de Rivière-Héva
M. Serge Allard, maire de la Ville de Val-d'Or
M. Raymond Matte, conseiller délégué de la Ville de Senneterre

Formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie-Ann Pelchat, préfète et mairesse de la Ville de Senneterre

**EST ABSENTE :**

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

**Sont également présents :**

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière
Mme Mélissa Allard, directrice de l'administration
Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du développement local et entrepreneurial
Mme Kim St-Amour, responsable des communications
M. Maxime Lavoie-Rioux, directeur de la foresterie et de la gestion du territoire
M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement
M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Résolution # 222-09-2026**

La présidente d'assemblée présente ses mots de bienvenues, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h.

## 2. DIRECTION GÉNÉRALE

### 2.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2026

**Résolution # 223-09-2026**

Il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des maires du 16 septembre 2026, tel que déposé.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2026

2.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2026

2.3 Correspondance

3 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

4 AMÉNAGEMENT

4.1 AME - Projet d'acquisition de connaissances sur les espèces exotiques envahissantes floristiques

4.2 AME - Analyse de la résilience des forêts de la MRC

4.3 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement # 2026-12 de la Ville de Val-d'Or

5 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

5.1 SDLE - FRR - volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Festival TRAD de Val-d'Or 2026

5.2 SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) - Office municipal d'habitation Malartic - Approbation

5.3 SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Approbation

5.4 SDLE - Entente sectorielle de développement en bioalimentaire - Guide agricole Vallée-de-l'Or 2026 - Approbation

5.5 SDLE - Contrat de prêt - Programme d'aide d'urgence aux PME - Tarifs douaniers - Autorisation signature

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 RH - Mouvements de main-d’œuvre

7 ADMINISTRATION

7.1 RF - Dépôt de la liste des déboursés émis par le greffier-trésorier en août 2026 (MRC & TNO-Autres)

7.2 RF - Dépôt de la liste des déboursés émis par le greffier-trésorier de janvier à juillet 2026 - Correctifs (MRC)

7.3 RF - Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt # 386-09-26 concernant la construction des cellules 17 à 20, la fermeture définitive des cellules 12, 14 et 15 et le déplacement du chemin d'accès au LET

7.4 RM - Appel d'offres GMR-2026-025 concernant les services professionnels en génie pour la construction des cellules 17 à 20, la fermeture des cellules 12, 14 et 15 et le déplacement du chemin d'accès au LET - Autorisation

7.5 RM - Contrat GMR-2026-021 concernant l'acquisition de conteneurs transrouliers - Modification

7.6 RM - Appel d'offres GMR-2026-024 concernant la fourniture de carburant diesel à l'enviroparc de 2027 à 2029 - Autorisation

7.7 RM - Contrat GMR-2026-026 concernant l'acquisition de neuf (9) conteneurs à pignon en métal de 8 vg3 - Octroi

7.8 RM - Contrat GMR-2026-027 concernant l'acquisition de quatorze (14) conteneurs de polyéthylène de 3 vg3 - Octroi

8 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10 FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE

11 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

12 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

13 AFFAIRES DIVERSES

14 QUESTION DU PUBLIC

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

**2.2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2026**

**Résolution # 224-09-2026**

Il est proposé par Mme Lise Lafrance et résolu unanimement :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2026, tel que soumis.

Adoptée

**2.3. Correspondance**

Aucune correspondance

## 3. GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucune

## 4. AMÉNAGEMENT

**4.1. AME - Projet d'acquisition de connaissances sur les espèces exotiques envahissantes floristiques**

**Résolution # 225-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) coordonne des concertations visant à élaborer des stratégies régionales concrètes et réalisables de lutte contre les espèces exotiques floristiques envahissantes (EEE) pour la période de 2025 à 2028;

**CONSIDÉRANT QU'**un financement est disponible afin de réaliser des activités de détection et d'identification des EEE floristiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement :

- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or dépose une demande de financement de l'ordre de 20 000 $ dans le cadre du projet d'acquisition de connaissances sur les espèces exotiques envahissantes floristiques auprès du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement;
- Que la MRC de La Vallée-de l'Or nomme M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement durable et directeur général adjoint, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tout document et contrat relatif à ce projet.

Adoptée

## 4.2. AME - Analyse de la résilience des forêts de la MRC

**Résolution # 226-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'élaboration de son Plan climat, la MRCVO a réalisé une analyse sommaire des vulnérabilités et des risques climatiques touchant le territoire forestier, conformément au Guide pour élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVO souhaite approfondir cette analyse par une démarche d'analyse de la résilience telle que réalisée par Habitat auprès de nombreux territoires québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour une telle analyse proviendront du volet 1 pour la réalisation du Plan climat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Raymond Matte et résolu unanimement :

- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or accepte l'offre de service d'Habitat, ci-jointe et intitulée « Analyse de la résilience des forêts de la MRC de La Vallée-de-l'Or », d'une somme de 36 357 $;
- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or autorise M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement durable et directeur général adjoint, à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

## 4.3. AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement # 2026-12 de la Ville de Val-d'Or

**Résolution # 227-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet du règlement # 2026-12 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant une partie des aires d'affectation à dominante Ha, Hb et REC dans le Domaine des Deux Lacs, ainsi que d'amender le règlement de zonage 2014-14, en concordance, en modifiant les zones 951-Ha,

953-Hb, 954-Ha, 395-REC et 397-REC, en créant la nouvelle zone 966-Hb et en fixant à trois (3), plutôt qu'à deux (2), le nombre maximal d'étages autorisé à l'intérieur de la nouvelle zone 951-Hb;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-d'Or a adopté la version finale du règlement # 2026-12 le 17 août 2026, par la résolution # 2026-256, et qu'elle a soumis celui-ci à la MRC de La Vallée-de-l'Or le 20 août 2026 pour approbation, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- D'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement # 2026-12 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

## 5. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

### 5.1. SDLE - FRR - volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Festival TRAD de Val-d'Or 2026

**Résolution # 228-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival de musique TRAD de Val-d'Or souhaite offrir, du 4 au 8 novembre 2026, une neuvième édition soutenue par des actions ponctuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** cette organisation souhaite promouvoir davantage cette édition du festival en misant sur l'attractivité et le rayonnement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le festival souhaite mettre en place un plan de communication efficace afin d'accroître l'achalandage de la clientèle régionale et extrarégionale à cet événement de musique traditionnelle unique en région et d'en assurer le rayonnement futur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lise Lafrance et résolu unanimement :

- D'accorder une aide financière pour la réalisation d'une campagne de visibilité ponctuelle ayant pour objectifs l'attractivité, le développement de nouvelles clientèles et l'accroissement du rayonnement culturel de l'événement. Le montant accordé est de 4 000 $, dans le cadre du Programme de soutien aux événements et festivals 2026 de la MRCVO, le tout en conformité avec le FRR-volet 2 : Développement territorial.

Adoptée

### 5.2. SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) - Office municipal d'habitation Malartic - Approbation

**Résolution # 229-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation (OMH) de Malartic a pour mission d'offrir des logements de qualité, sécuritaires, abordables et adaptés aux besoins des ménages à faible revenu, notamment aux

personnes de plus de 50 ans, répartis dans trois (3) résidences comptant un total de 76 logements;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OMH contribue à l'amélioration des conditions de vie de sa clientèle de plus de 50 ans en favorisant le maintien dans leur milieu de vie, l'inclusion sociale et le développement de communautés dynamiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents ont mentionné que les chaises des trois (3) salles communes sont désuètes, inconfortables et peu sécuritaires, et que cette situation ne favorise pas la socialisation ni la sécurité des résidents;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement :

- D'approuver une aide financière non remboursable de 2 000 $ à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Malartic dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS), le tout en conformité avec le FRR-volet 2 - Développement territorial.

Adoptée

**5.3. SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Approbation**

**Résolution # 230-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) de Val-d'Or organise le 3e Salon des personnes ainées, du 1er au 7 octobre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes ainées des trois (3) pôles sont conviées aux activités et conférences et qu'un système de navettes est disponible pour les personnes provenant des pôles de Malartic et de Senneterre;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- D'approuver une aide financière non remboursable de 3 000 $ dans le cadre du Programme de soutien aux événements et festivals, le tout en conformité avec le FRR-volet 2 - Développement territorial.

Adoptée

**5.4. SDLE - Entente sectorielle de développement en bioalimentaire - Guide agricole Vallée-de-l'Or 2026 - Approbation**

**Résolution # 231-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-de-l'Or est partenaire de l'Entente sectorielle de développement (ESD) en bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

**CONSIDÉRANT QUE** le Service du développement local et entrepreneurial (SDLE) assure la coordination de certaines actions découlant du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRCVO, notamment celles visant le développement agroalimentaire du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce plan d'action, le SDLE a proposé l'élaboration d'un *Guide agricole de la Vallée-de-l'Or* visant à mettre en

valeur le potentiel agricole de la MRC ainsi que les occasions de développement du secteur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- De prendre acte du *Guide agricole de la Vallée-de-l'Or, édition 2026*, produit par le Service du développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- D'approuver le dépôt de ce guide auprès du comité de gestion de l'Entente sectorielle de développement (ESD) en bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- De promouvoir ce guide sur le territoire de la Vallée-de-l'Or et auprès des clientèles ciblées.

Adoptée

**5.5. SDLE - Contrat de prêt - Programme d'aide d'urgence aux PME - Tarifs douaniers - Autorisation signature**

**Résolution # 232-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les États-Unis imposent, depuis le 22 août 2026, des tarifs douaniers sur plusieurs produits québécois et que le gouvernement du Québec a mis en place des mesures visant à soutenir les besoins de liquidités des PME;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Tarifs douaniers américains, ci-après désigné le « Programme », a été autorisé par le Conseil du trésor;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme vise à soutenir les entreprises affectées par les tarifs douaniers américains au moyen d'une aide financière remboursable d'un montant maximal de 150 000 $, prenant la forme de prêts accordés par la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-l'Or (MRCVO);

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) consent à la MRC de La Vallée-de-l'Or une capitalisation destinée à la mise en œuvre du Programme sur son territoire, notamment par la capitalisation du PAUPME - Covid, du PAUME - Feux de forêt et Fonds locaux d'investissement;

**CONSIDÉRANT QU'**une première portion de cette capitalisation, correspondant à un montant de 890 000 $, peut être utilisée dès la signature de l'entente intervenue entre les parties;

**CONSIDÉRANT QUE** le solde de la capitalisation pourra être utilisé à la suite de la confirmation, par le ministre, du montant total de la capitalisation accordée à la MRCVO;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de permettre la détermination du montant total de cette capitalisation, la MRC doit transmettre au ministre, au plus tard le 31 octobre 2026, l'information financière arrêtée au 30 septembre 2026 relativement aux programmes énoncés;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Raymond Matte et résolu unanimement :

- De prendre acte du présent contrat de prêt et d'autoriser Mme Nathalie-Ann Pelchat, préfète de la MRCVO, à signer le présent contrat de prêt avec le MEIE.

Adoptée

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1. RH - Mouvements de main-d'œuvre

**Résolution # 233-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** différents mouvements de main-d'œuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27), conformément à l'article 4.4 du *Règlement (# 333-01-09) décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lise Lafrance et résolu unanimement :

- De ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

## 7. ADMINISTRATION

### 7.1. RF - Dépôt de la liste des déboursés émis par le greffier-trésorier en août 2026 (MRC & TNO-Autres)

**Dépôt # 021-09-2026**

Le directeur général dépose les listes des déboursés émis à l'égard de la MRC & du TNO-Autres pour le mois d'août 2026.

- Août 2026 - Tous : 372 165,30 $
- Août 2026 - TNO : 80 556,46 $
- Août 2026 - FLI : 100 000,00 $
- Août 2026 - Paies : 349 040,06 $

### 7.2. RF - Dépôt de la liste des déboursés émis par le greffier-trésorier de janvier à juillet 2026 - Correctifs (MRC)

**Dépôt # 022-09-2026**

Dépôt de la liste des déboursés émis par le greffier-trésorier de janvier à juillet 2026 (MRC) à corriger :

- Janvier 2026 - Administration générale : 1 150 220,92 $ au lieu de 1 149 957,72 $
- Février 2026 - Administration générale : 1 045 120,48 $ au lieu de 1 044 751,79 $
- Mars 2026 - Administration générale : 855 196,13 $ au lieu de 844 954,48 $
- Mars 2026 - FRR-volet 2 : 112 198,88 $ au lieu de 41 070,88 $
- Avril 2026 - Administration générale : 1 362 914,59 $ au lieu de 1 362 598,65 $
- Mai 2026 - Administration générale : 958 425,00 $ au lieu de 833 870,72 $
- Juin 2026 - Administration générale : 591 678,86 $ au lieu de 572 835,01 $
- Juillet 2026 - Administration générale : 1 303 169,33 $ au lieu de 1 347 688,65 $

- Juillet 2026 - Mastercard BNC - MRCVO : 6 862,85 $ au lieu de 6 886,23 $

**7.3. RF - Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt # 386-09-26 concernant la construction des cellules 17 à 20, la fermeture définitive des cellules 12, 14 et 15 et le déplacement du chemin d'accès au LET**

**Avis de motion et dépôt # 023-09-2026**

M. Martin Ferron donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente le règlement # 386-09-26 concernant une dépense et un emprunt pour la construction des cellules 17 à 20, la fermeture définitive des cellules 12, 14 et 15 et le déplacement du chemin d'accès au LET et dépose le projet de règlement.

Adoptée

**7.4. RM - Appel d'offres GMR-2026-025 concernant les services professionnels en génie pour la construction des cellules 17 à 20, la fermeture des cellules 12, 14 et 15 et le déplacement du chemin d'accès au LET - Autorisation**

**Résolution # 234-09-2026**

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public pondéré concernant les services professionnels en génie pour la construction des cellules 17 à 20, la fermeture des cellules 12, 14 et 15, ainsi que le déplacement du chemin d'accès au LET;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

**7.5. RM - Contrat GMR-2026-021 concernant l'acquisition de conteneurs transrouliers - Modification**

**Résolution # 235-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le surplus libre du Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-de-l'Or a déjà octroyé le contrat en vertu de la résolution 181-06-2026, mais qu'il faut corriger les dimensions des conteneurs, ce qui entraîne une modification du prix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- De modifier le contrat GMR-2026-021, précédemment octroyé à Durabac, concernant l'acquisition de quatre (4) conteneurs transrouliers pour les écocentres, au coût de 52 400,76 $ (avant taxes et livraison);
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

### 7.6. RM - Appel d'offres GMR-2026-024 concernant la fourniture de carburant diesel à l'enviroparc de 2027 à 2029 - Autorisation

**Résolution # 236-09-2026**

Il est proposé par M. Raymond Matte et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant la fourniture de carburant diesel à l'enviroparc de 2027 à 2029;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

### 7.7. RM - Contrat GMR-2026-026 concernant l'acquisition de neuf (9) conteneurs à pignon en métal de 8 vg3 - Octroi

**Résolution # 237-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le surplus libre du Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or, que celui-ci n'était pas initialement prévu au budget, mais que la demande de location de conteneurs est forte et soutenue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2026-026 concernant l'acquisition de neuf (9) conteneurs à pignon en métal de 8 $vg^3$ à Soudure J.M. Chantal inc., au coût de 29 860 $ (avant taxes, livraison incluse);
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

### 7.8. RM - Contrat GMR-2026-027 concernant l'acquisition de quatorze (14) conteneurs de polyéthylène de 3 vg3 - Octroi

**Résolution # 238-09-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce projet sont disponibles dans le surplus libre du Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or, que celui-ci n'était pas initialement prévu au budget, mais que la demande de location de conteneurs est forte et soutenue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2026-027 concernant l'acquisition de quatorze (14) conteneurs de polyéthylène de 3 $vg^3$ à Durabac, au coût de 19 668,74 $ (avant taxes);
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

## 8. OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

## 9. OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

## 10. FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE

Aucune

## 11. COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

Aucune

## 12. CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune

## 13. AFFAIRES DIVERSES

*Mme Nathalie-Ann Pelchat, préfète de la MRC de La Vallée-de-l'Or, nomme l'insatisfaction des élus quant à la gestion par Santé Québec des hôpitaux de la MRC, notamment à la suite des bris de services survenus au cours des derniers mois. Une correspondance sera transmise afin de nommer les insatisfactions et demander un plan sérieux permettant de rétablir la situation et offrir aux citoyens les services médicaux auxquels ils ont droit.*

## 14. QUESTION DU PUBLIC

Aucune

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution # 239-09-2026**

Il est proposé par Mme Lise Lafrance et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à 11 h 13.

Adoptée

## ATTESTATION

Je, Nathalie-Ann Pelchat, préfète de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____ _____

Nathalie-Ann Pelchat, préfète Marie-Hélène Bastien, greffière